
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mardi 28 novembre 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Kaplun, David Metzger, Thierry Piguët, Marc-André Rudaz, Frédy Savioz et Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 16 novembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 novembre et mercredi 29 novembre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une lettre de la Fondetec dont M. Coste va vous donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 novembre 2006

Concerne: Fondetec, question orale du conseiller municipal M. Mino et réponse de M. le conseiller administratif Ferrazino.

Monsieur le président,

Nous nous référons à l'intervention de M. le conseiller municipal Jacques Mino et à la réponse de M. le conseiller administratif Christian Ferrazino en séances plénières des 7 et 8 novembre.

A ce sujet, nous tenons à vous confirmer que notre directeur M. Gilbert Mournon n'a jamais fait l'objet d'une mesure de licenciement.

Nous vous serions très obligés de faire part de ce qui précède aux conseillers municipaux lors de la prochaine séance plénière et vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

FONDETEC

Gilles Thorel
Président

Jean-Luc von Arx
Vice-Président

Le président. Merci, Monsieur Coste. Vous allez maintenant nous donner lecture de la lettre de démission de M. Jacques Mino.

Lecture de la lettre adressée à M. Roberto Broggin, président du bureau du Conseil municipal, à l'intention des membres du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Messieurs les conseillers administratifs,

Permettez-moi, par ce courrier, de vous présenter ma démission du Conseil municipal, qui prendra effet dès que la personne qui me remplacera aura prêté serment.

Cette décision relève tout d'abord d'un souhait personnel. A près de 68 ans, j'estime que plus de sept ans passés au service du Conseil municipal sont suffisants, d'autant plus que les élues et les élus de SolidaritéS ont acquis suffisamment de compétences pour se passer de l'aide des anciens et, pour être plus précis, de l'appui du dernier des Mohicans, comme l'écrivait récemment un journaliste de la place.

Ma démission est aussi une conséquence de mon déménagement sur la commune de Carouge, commune que je retrouve avec plaisir, puisque j'y ai passé une bonne partie de ma jeunesse, et que c'est elle que j'ai choisie lorsque je me suis naturalisé, parce qu'elle garde un petit parfum d'Italie.

Quel regard poser sur ces années partagées avec vous?

Au bilan négatif, j'inscrirai ces heures interminables de palabres ressassées dans le vide en séances plénières, séances au cours desquelles les débats politiques se sont faits plus rares ces trois dernières années, contrairement à la précédente législature.

J'attribue cet appauvrissement à l'abandon progressif de débats rationnels, au profit de slogans faisant appel à l'émotion et à l'irrationnel de nos concitoyens, ce qui relève davantage de la démagogie et du populisme que d'une saine démocratie.

Cette dérive est renforcée par l'introduction progressive dans notre administration communale de pratiques technocratiques en vogue dans les administrations privées, au motif mensonger qu'elles seraient neutres politiquement. Ceci est d'autant plus inquiétant que cette évolution contamine peu à peu la nouvelle génération de politiciennes et de politiciens, jusque parfois dans les rangs de l'Alternative.

La guerre qu'une grande partie du Conseil municipal a menée récemment contre les cinq magistrats en est en partie issue, de même que l'attitude de mépris

trop souvent affichée à l'égard des professionnels de la Ville, tant en commissions qu'en séances plénières.

Au bilan positif, j'ai apprécié la qualité des relations humaines qui restaient généralement courtoises après les débats, même entre adversaires politiques convaincus. La commune a, en effet, davantage besoin d'adversaires politiques que d'ennemis menant une guerre stérile.

J'ai particulièrement apprécié la qualité des relations au sein de mon groupe SolidaritéS, où l'information et le débat circulent sans entraves ni rivalités. J'ai pu y nouer de solides amitiés.

Mes camarades et notre magistrat m'ont aidé à défendre avec conviction, mais j'espère sans trop d'œillères, les droits de celles et de ceux qui produisent la richesse humaine de notre société et qui se battent pour y vivre, non pas en prédateurs individualistes, mais en tant que membres d'une communauté solidaire.

Les travaux de commission m'ont confronté à la complexité des éléments à prendre en compte pour tout projet concernant la Ville. Cet apprentissage m'a beaucoup intéressé et je remercie toutes les personnes qui m'ont permis d'en bénéficier, à savoir les conseillères municipales et les conseillers municipaux, les conseillers administratifs, les habitants entendus en commission, les fonctionnaires de la Ville et les membres du Secrétariat de ce Conseil.

Je compte bien rester en contact avec vous au travers des responsabilités que le Conseil administratif m'a confiées, au sein de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Si le prochain Conseil administratif me renouvelle sa confiance, j'espère vous retrouver l'an prochain déjà, lors de la pose de la première pierre des immeubles HBM du Foyer de Sécheron.

C'est donc, vous l'aurez compris, partagé entre soulagement et regrets que je vous quitterai, en vous souhaitant, dès à présent, à toutes et à tous, une bonne fin de mandat au service des habitants de la Ville.

Jacques Mino

Genève, le 20 novembre 2006

(Applaudissements nourris.)

M. Olivier Coste (S). Monsieur le président, je profite de ce que j'ai la parole pour proposer que, la prochaine fois, ce soit l'auteur de la lettre de démission qui la lise. En effet, je n'ai certainement pas mis toute la conviction qu'il fallait, Jacques, pour transmettre tes idées... Il est logique qu'un des secrétaires du bureau lise les lettres des habitants, mais, lorsqu'il s'agit d'un membre de notre Conseil, il vaudrait mieux que le «je» soit prononcé par l'auteur.

Questions orales

Le président. Je vous remercie, Monsieur Coste, nous en parlerons à la prochaine séance du bureau.

Mon cher Jacques, c'est avec émotion que j'ai pris connaissance de ta lettre. Tu ne nous quittes pas immédiatement puisque tu seras encore là pour le vote du budget. Tu feras preuve de ton courage militant jusqu'au dernier jour, puis tu t'installeras dans ta commune de Carouge, à quelques mètres de Genève. Peut-être que le temps y est meilleur et qu'il y a moins de brouillard... En tout cas, je te souhaite par avance une bonne retraite politique!

Mesdames et Messieurs, nous passons aux autres communications. M. Mugny est excusé pour notre séance de 20 h 30, ainsi que pour les deux séances de demain. C'est pourquoi le bureau et les chefs de groupe ont décidé que le troisième débat sur les Halles de l'île, proposition PR-445, aurait lieu ce soir, après les questions orales.

M. Tornare nous prie d'excuser son absence pour la séance de mercredi à 17 h.

Je vous informe que la chorale des conseillères et conseillers municipaux se réunit de 19 h à 19 h 15 aujourd'hui et demain, pour répéter les chants de l'Escalade.

Au point 3 de notre ordre du jour figure la prestation de serment de M. Steve Schläppi, en remplacement de M. Eric Ischi, conseiller municipal démissionnaire. J'ai reçu cet après-midi même un courrier de M. Schläppi, m'annonçant qu'il ne pouvait être présent aujourd'hui à 17 h, malgré le courrier que je lui avais adressé le 16 novembre lui enjoignant de se présenter à la prestation de serment. Le Service des votations et élections a été avisé de cet état de fait cet après-midi par mes soins, avec l'aide du Secrétariat du Conseil municipal.

Enfin, je vous informe que nous avons reçu trois motions d'ordre concernant des objets urgents. Ces motions d'ordre ont été déposées dans le premier quart d'heure de la séance, conformément à notre règlement, et nous les traiterons après les questions orales.

3. Questions orales

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le passage de la Tour, dans le quartier de Cluse-Roseraie. De nombreux écoliers et leurs parents empruntent ce passage, qui est heureusement piéton mais, malheureusement, couvert de crottes et de déchets. Visiblement, au fil des

semaines, on constate qu'il n'est pas nettoyé. Je voudrais savoir si les services de la Voirie passent régulièrement pour nettoyer ce passage.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne vois pas de quel passage il s'agit, Monsieur Norer. Je me renseignerai auprès des services de la Voirie et vous donnerai l'information demain. Il est clair que si ce passage est sur le domaine public, le nettoyage est à la charge de la Voirie, ce qui n'est pas le cas si c'est un domaine privé. Je me renseignerai et vous répondrai demain.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. A la fin du mois d'octobre, le Canton a annoncé les résultats du concours d'aménagement sur le secteur Praille-Acacias-Vernets. J'aimerais savoir si le Conseil administratif est au courant, s'il sait s'il y aura une exposition des résultats du concours pour informer l'ensemble des habitantes et des habitants, puisque ces résultats conditionneront notamment l'aménagement de notre ville et auront sûrement des incidences sur le plan directeur communal. Le cas échéant, le Conseil administratif entend-il demander une information publique sur les résultats dudit concours?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur le président, si les micros étaient réglés de façon que nous puissions entendre les questions, ce serait plus agréable... Madame Valiquer Greuccio, si j'ai bien compris, vous demandiez comment nous allions rendre publics les résultats du concours sur le secteur Praille-Acacias. Il est vrai que cette information est principalement du ressort du Canton, puisque le concours a été organisé par l'Etat de Genève. De notre côté, nous sommes intervenus auprès du Conseil d'Etat, étant donné que nous menions une réflexion sur ce lieu en partie situé sur le territoire municipal. Nous trouvions qu'il était inopportun de développer des études avec des mandataires professionnels sur le même site. Nous attendons donc la réponse du Conseil d'Etat, dès lors que nous avons sollicité d'être intégrés dans le groupe de travail qui réfléchit sur l'avenir de cette zone.

En l'occurrence, il s'agit, premièrement, de rendre publics les résultats du concours, et je crois que l'Etat s'en est chargé. Le deuxième élément, peut-être un peu plus complexe, consiste à voir comment donner suite à ce concours, comment matérialiser les idées forces qui en sont sorties. C'est évidemment un élément qui nous préoccupe, dans le cadre de la réflexion sur le plan directeur communal. Mesdames et Messieurs, quand nous avons discuté de la révision du plan directeur communal, nous avons précisé qu'un des aspects qui devait retenir principalement notre attention était le devenir des zones industrielles

Questions orales

situées sur le territoire municipal. L'exemple du secteur Praille-Acacias l'illustre parfaitement. Par conséquent, nous abondons dans votre sens, Madame Valiquier Grecuccio: nous souhaitons qu'il y ait une approche conjointe entre l'Etat, la Ville et les communes avoisinantes concernées. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ma question s'adresse en priorité à M. le maire André Hediger et, peut-être, à l'ensemble du Conseil administratif, dans le sens qu'elle porte une interrogation plus générale sur l'utilisation du domaine public. Je me fais ici le porte-parole de certains de nos concitoyens, qui m'ont interpellé samedi dans les Rues-Basses. Ils étaient un peu interloqués, pour ne pas dire inquiets, de constater que le Service des agents de ville et du domaine public avait autorisé l'installation d'un stand de l'Eglise de scientologie, pour du prosélytisme. Je ne suis pas un spécialiste des églises, et encore moins des sectes, mais il me semble qu'il y a quand même là matière à réflexion... Ce stand – une jolie tente bleue – est resté plusieurs jours; on y expliquait qu'il fallait mener une réflexion sur soi-même et sur son devenir: comment devenir meilleur pour avoir un meilleur équilibre...

Monsieur Hediger, y a-t-il vraiment lieu de délivrer de telles autorisations? Peut-être vos services ont-ils été abusés. En effet, il fallait prendre une loupe pour voir le nom de Ron Hubbard et le sigle de la scientologie, bien cachés, tout en bas des affiches. Il n'en demeure pas moins que les gens qui s'approchaient du stand étaient harponnés et qu'on tentait d'obtenir leur adhésion. Dans la période socialement difficile que nous vivons, il y a sans doute des âmes plus faibles et plus enclines à tomber dans certains filets. Je me fais donc le porte-parole de ces concitoyens qui ont manifesté leur inquiétude.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Il y a déjà près de cinq mois, nous avons adopté la motion M-594 concernant l'information sur «J'y vis, j'y vote» et les mesures que le Conseil administratif envisageait de prendre ou avait prises. Je constate que nous n'avons pas eu de réponse et j'aimerais savoir exactement ce qu'il en est. Je ne sais pas si je dois m'adresser au maire ou à M. Tornare qui, à l'époque, avait répondu au nom du Conseil administratif, mais je souhaiterais savoir quelles sont les mesures qui sont envisagées pour les mois à venir en particulier, étant précisé que plusieurs pistes avaient été proposées.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ma question s'adresse aussi à M. Manuel Tornare. Le 30 novembre 2004 – il y aura donc deux ans après-demain

– j’ai déposé une question écrite QE-172 concernant l’activité de la Commission consultative des espaces verts et de l’environnement pour la législature 2003-2007. Cette question est demeurée sans réponse et dans six mois la présente législature prendra fin. C’est pourquoi je vous prie instamment, Monsieur Tornare, de nous renseigner très précisément sur l’activité de cette commission. Notre représentant nous a assuré que, contrairement à ce que vous laissiez entendre, il n’a jamais été officiellement installé à la présidence.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Hämmerli-Lang, je crois avoir déjà répondu il y a environ six mois. M. Bonny avait posé la même question et j’y avais répondu, mais je veux bien répéter. En l’occurrence, nous avons mis un terme à l’ancienne commission, dans laquelle il y avait des bisbilles internes, avec des représentants de quartier qui avaient malheureusement empoisonné l’atmosphère au sein de cette commission. M. Juon, qui en a été le président, pourra vous dire qu’il lui a fallu beaucoup de courage pour présider cet organe, qui n’était plus du tout représentatif et où certains membres ne représentaient qu’eux-mêmes! Je ne parle pas là des représentants des partis politiques. J’ai d’ailleurs reçu le représentant radical il y a environ six mois, pour une autre affaire sans rapport avec cette commission consultative: il est vrai que certaines personnes ont annoncé qu’il était candidat à la présidence, mais ce n’était pas mon fait, je n’ai jamais véhiculé de telles rumeurs.

En revanche, avec M^{me} Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l’environnement, M^{me} Lücker-Babel, la juriste de mon département, et M. Sami Kanaan, mon directeur adjoint, nous avons relancé une nouvelle commission, dans une autre formule, avec un autre règlement, qui va entrer en activité prochainement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s’adresse au maire, M. Hediger, et concerne nos installations sportives et, plus précisément, nos terrains de foot. Monsieur Hediger, je ne vous ferai pas l’affront de vous rappeler combien de footballeurs utilisent ces installations toutes les semaines. Il se trouve que dans les stades que je fréquente, soit ceux du Bout-du-Monde et de Vessy, on comprend mal que les installations soient fermées dès que le championnat est fini. Les footballeurs ont deux entraînements par semaine, plus un match le dimanche et, du jour au lendemain, les installations sont fermées pour de nombreux mois. Cette année, c’est d’autant plus dommage que novembre a été relativement clément et que la pratique du foot aurait été possible durant ce mois. S’il y a peut-être une explication liée à l’entretien des terrains herbeux, j’ai plus de peine à comprendre la mesure pour les terrains synthétiques ou en terre battue.

Je pose donc la question: pourquoi ferme-t-on ces terrains durant la période hivernale, dès la fin du championnat? Ils sont certes moins utilisés pendant les mois les plus froids, mais on sait à quel point ils sont sur-utilisés en période d'ouverture. Ma deuxième question est donc la suivante: pourrait-on maintenir ces installations ouvertes plus longtemps, voire avec un horaire réduit durant l'hiver, pour permettre aux footballeurs de pratiquer leur sport également durant la saison froide?

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Mugny. Il semblerait qu'il y ait des problèmes au Centre pour l'image contemporaine, concernant le directeur, sa présence... On nous a alertés: pourriez-vous nous dire ce qu'il en est, Monsieur Mugny?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vous réponds avec plaisir, Monsieur Dossan, bien que je sois toujours surpris par les questions portant sur des fondations où tous les partis ont des représentants... Mais je fais volontiers l'exercice, puisque vous n'avez manifestement pas contacté le très bon représentant du Parti radical.

Il y a eu, en effet, un conflit entre le directeur du Centre pour l'image contemporaine et son personnel. Suite à des problèmes d'ordre privé, le directeur s'était un peu retiré. Je souligne qu'il vivait vraiment une tragédie personnelle qui justifiait pleinement qu'à un moment donné il ne soit plus au sommet de sa forme. Cela a donc abouti à un conflit entre le personnel et ce directeur. Je rappelle ici que la Fondation pour les arts de la scène et de l'image est indépendante pour ce qui est de son fonctionnement; nous la subventionnons et désignons nos représentants, comme le Conseil municipal et le Département de l'instruction publique. Après quelques mois durant lesquels je suis intervenu à une ou deux reprises, sur demande du bureau de la fondation et de son président d'alors, M. François Gillioz, puis de sa présidente actuelle, M^{me} Renate Cornu, nous avons fait une sorte de médiation. Nous avons abouti à la conclusion que M. Iten resterait le directeur artistique et que la fondation engagerait un directeur administratif. La fondation chapeaute deux institutions: le Théâtre de Saint-Gervais dirigé par M. Macasdar, et le Centre pour l'image contemporaine dirigé jusqu'à présent par M. Iten. Nous parlons bien ici exclusivement du Centre pour l'image contemporaine.

Nous avons donc décidé, en accord avec le personnel, le conseil de fondation et M. Iten, d'engager un directeur administratif pour l'organisation du centre, qui serait le supérieur de M. Iten, étant entendu que ce dernier resterait responsable du domaine artistique. Cette personne a été engagée et commencera en janvier

prochain. Actuellement, elle se rend au centre un jour par semaine, et elle sera pleinement disponible à partir du 4 janvier. Dès lors, j'espère que le Centre pour l'image contemporaine naviguera à nouveau en eaux calmes. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

M. René Winet (R). Ma question s'adresse à M. Mugny. Je sais que le Restaurant des Halles de l'Île est actuellement exploité par un gérant qui a saisi la justice compétente d'une requête de seconde prolongation de bail. Une telle procédure peut durer plusieurs années. Dès lors, comment avez-vous pu affirmer, Monsieur Mugny, que les travaux de transformation pourraient débiter au courant de l'an prochain?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Dans l'accord conclu entre la Ville et le gérant du restaurant – M. Muller pourra le confirmer – celui-ci était d'accord de partir mais souhaitait reprendre un autre établissement. Nous lui avons fait trois, voire quatre propositions, qu'il a toutes refusées et, à ce jour, nous cherchons toujours une solution. Je vous répondrai plus en détail demain, à moins que M. Muller ait d'autres éléments à vous fournir... Pour ma part, je n'ai pas le sentiment que nous soyons en conflit, mais il est vrai que le gérant ne se montre pas très enthousiaste à l'idée de déménager...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, la procédure est actuellement suspendue; toute décision du Tribunal des baux et loyers, respectivement de la Chambre de conciliation, est suspendue. Pour le moment, nous ne savons donc strictement rien. En clair, si cette affaire reprend, le gérant des Halles de l'Île pourrait éventuellement – j'utilise le conditionnel – obtenir une prolongation. Mais ce n'est pas de notre ressort, puisqu'il s'agit d'une décision du tribunal. Comme l'a dit mon collègue Patrice Mugny, nous avons proposé un ou deux établissements au restaurateur en question, mais cela ne lui a pas plu. Voilà, la situation est donc bloquée actuellement.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous signale qu'un journaliste de la Télévision suisse romande a demandé de pouvoir prendre quelques photos dans la salle. Je donne la parole à M. Rossiaud.

M. Eric Rossiaud (Ve). Ma question s'adresse à M. Muller et a trait à la rénovation qu'entreprend la Ville de Genève au 17, rue des Gares, dans le quar-

tier de l'îlot 13. Nous le savons tous, ce quartier, dans les années 1980, a connu les beaux jours des rénovations effectuées en collaboration avec des habitants largement auto-organisés. Aujourd'hui, des arcades sont encore ouvertes pour des productions du quartier, dont la Biothèque et l'Autre Resto, qui ont fait l'âme de ce quartier et qui symbolisent l'ouverture voulue par les habitants.

Aujourd'hui, je voudrais savoir, Monsieur Muller, si des engagements formels ont été pris à l'égard des locataires de ces surfaces commerciales, pour qu'ils puissent continuer leur activité une fois la rénovation effectuée. Qu'en est-il également des loyers perçus durant la rénovation, alors que les conditions de travail sont relativement dégradées?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vos questions, Monsieur le conseiller municipal, sont assez techniques. Aussi, pour éviter de me perdre en conjectures, je vous répondrai demain sur la politique de la Ville à ce propos.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare et concerne le nettoyage des préaux d'école. Ayant appris que, dans les associations sociales qui sont engagées par la Ville pour nettoyer ces préaux, il y a d'anciens toxicomanes en voie de réinsertion, pouvez-vous m'assurer qu'aucun d'entre eux n'est actuellement sous prescription médicale de méthadone?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il y a une heure, le journal *Le Matin* m'a posé la même question. J'ai demandé si cette question venait de M. Simon Brandt: j'en ai ici la confirmation! Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous avez vous-mêmes, lors du vote du budget, demandé qu'on augmente les sommes pour ces entreprises sociales qui nettoient certains préaux le matin, ce que j'ai fait à la demande presque unanime du Conseil municipal. Il est à noter que des entreprises comme Réalise, L'Orangerie ou d'autres ne peuvent pas travailler comme nous le souhaiterions, c'est-à-dire avant 7 h ou 7 h 30 le matin. M^{me} Simone Irmingier et moi-même, au nom du Conseil administratif, avons demandé à la Voirie du département de M. Ferrazino et à des entreprises privées d'intervenir pour que les préaux soient propres quand les enfants arrivent.

Pour répondre à votre question, je ne puis vous assurer qu'il n'y a pas de toxicomanes qui nettoient les préaux, mais tout à l'heure, à la suite de la question du journaliste du *Matin*, j'ai préparé une lettre pour tous les responsables des entreprises sociales que nous mandatons, en vue d'avoir plus de renseignements. M^{me} Irmingier, à qui j'ai évidemment posé la question, m'a dit que nous n'avions

jamais eu de problème avec les personnes engagées par les entreprises sociales, qu'elles soient en réinsertion sociale ou qu'elles soient d'anciens toxicomanes... Cela dit, il faut savoir quelle politique on veut mener! Veut-on exclure ces gens, les laisser dans la rue à consommer des saloperies, pour parler français? Ou veut-on les aider, leur tendre la main et faire en sorte qu'ils puissent réintégrer la société?

Je sais bien qu'en ce moment, à la veille des élections municipales, certains montent les tours et essaient de polémiquer, quitte à affirmer n'importe quoi! Je ne dis pas que c'est votre cas, Monsieur Brandt, mais je pense qu'il y a des récupérations politiques. Dans le cas précis, avant d'affirmer, il faut vérifier, voir si la faute est imputable à la Ville de Genève, au local de la rue Verte qui distribue de la méthadone, ou encore à la baby-sitter... Ce sont là des questions que je pose: je le précise car trop de gens ne comprennent plus la différence entre une interrogation et une affirmation! D'autres, on l'a vu dernièrement, confondent l'indicatif et le conditionnel! Sans vouloir jouer au professeur que j'ai été, je rappelle quand même que poser des questions, ce n'est pas diffamer. Pour ma part, j'attends donc le rapport de police avant d'affirmer quoi que ce soit.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle ce qui s'est passé en France il y a quelques mois, à propos d'une personne qui avait prétendu avoir été victime d'antisémitisme: tous les candidats à l'élection présidentielle avaient pris position et ont dû rectifier six mois après. Par conséquent, avant de partir sur les chapeaux de roues, attendons de savoir ce qui s'est vraiment passé lors de cet accident très regrettable. Je souffre, comme vous tous, pour cette petite qui est dans le coma, je me mets à la place des parents, mais attendons le rapport de police avant de nous emballer.

Monsieur Brandt, vous êtes radical: dans les années 1980, je siégeais ici comme conseiller municipal et M. Segond, à l'époque, était conseiller administratif. Il avait dû faire face à une polémique parce qu'un enfant avait manipulé des seringues dans le parc Saint-François. C'était le début du sida, on ne savait pas grand-chose de cette maladie, on croyait qu'on pouvait la contracter en regardant les gens dans les yeux... Or M. Segond avait reconnu que la gauche n'avait pas exploité cette histoire et que les élus avaient remis les pendules à l'heure, expliquant qu'on ne pouvait pas tout contrôler dans les préaux. J'en reparlerai d'ailleurs tout à l'heure.

Le président. Je vous prie de conclure, Monsieur le conseiller administratif. Nous aurons vraisemblablement le débat sur les préaux à 20 h 30...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, je voulais répondre complètement à la question, ce qui nous fera peut-être gagner du

Questions orales

temps à 20 h 30. Mesdames et Messieurs, je rappelle donc qu'à votre demande nous avons rétabli les sommes pour le nettoyage des préaux, mais qu'il ne faut pas confondre sécurité – la sécurité, évoquée dans le discours de Saint-Pierre, est du ressort de MM. Unger et Moutinot – et propreté des préaux. Ce sont deux notions très différentes.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Muller, en tant que responsable des agents municipaux. J'aimerais savoir ce qu'il en est de la politique de la Ville en matière de contrôle du stationnement dans des quartiers où ont lieu de gros travaux. Je pense notamment au quartier de la Servette, pour ne pas le citer. A cause des travaux du tram, de ceux des Services industriels de Genève et de la construction d'un nouvel immeuble – cela arrive encore! – 100, 150, voire 200 places de parc ont disparu, certaines provisoirement. J'aimerais savoir si le grand chef des agents municipaux les rend attentifs aux contraintes que cela implique pour les habitants. Ceux-ci, qui paient malgré tout leur macaron, n'y peuvent rien s'ils ne trouvent absolument plus de places dans le quartier!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il est vrai qu'à la Servette la situation est assez difficile, eu égard aux travaux qui s'y déroulent. En l'occurrence, l'ordre a été donné aux agents de ville de faire leur travail, mais d'agir avec discernement. Je ne suis pas derrière chaque agent pour vérifier s'il fait preuve de discernement, mais je répéterai, lors d'une prochaine séance avec la direction du service, que la situation du quartier est difficile. Cela dit, je crois que les agents l'ont déjà compris...

M. Alexandre Chevalier (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le projet d'esplanade des Nations. Les travaux devaient durer deux ans: ils ont commencé en juin 2004 et ne sont toujours pas terminés. Pourtant, on a déjà commencé à faire de la publicité pour la nouvelle place des Nations, dans diverses brochures distribuées par l'Office du tourisme de Genève qui vantent la beauté du site. Il ne s'agit pas de décevoir la population et surtout les touristes qui viennent visiter les Nations Unies et Genève. Je voudrais donc savoir quand seront terminés les travaux et quelle publicité sera faite autour du projet lorsqu'il sera achevé.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Les travaux à la place des Nations avancent à grands pas, puisque tout le granit a été installé sur la partie centrale, du côté des Nations Unies. D'ici une semaine environ, l'autre partie, du

côté de l'Union internationale des télécommunications, sera également terminée. Les fontainiers travaillent actuellement à régler les jeux d'eau et auront terminé en décembre. Restera à installer et à régler définitivement l'éclairage, ce qui est prévu pour février 2007. Enfin, vous savez que la place est entourée de panneaux sur lesquels seront gravés des passages de la Déclaration des droits de l'homme: ce sera fait également au début de l'année prochaine. L'inauguration pourra ainsi avoir lieu en mars, comme prévu, étant entendu qu'il serait difficile d'inaugurer la place en janvier, avec les froids que nous connaissons. Nous avons donc arrêté la date au 15 mars, sauf erreur.

Participeront à l'inauguration des représentants de la Confédération et des Nations Unies. Les organisations internationales remercient d'ailleurs chaleureusement la Ville de Genève d'avoir pris en mains cet aménagement, car la situation qui a prévalu pendant trop longtemps à la place des Nations avait vraiment de quoi faire rougir certains... Il va de soi que la courtoisie nous a poussés à inviter l'Etat à participer à l'inauguration. Vu le peu d'empressement qu'a manifesté le Grand Conseil pour aider la Ville à réaliser cette place, j'ignore si l'Etat souhaite participer...

Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer que le planning est sous contrôle. Nous avons peut-être prévu un délai de finition un peu court, mais tout le monde est en tout cas très content de voir l'aboutissement des travaux. Enfin, j'allais oublier la *Broken Chair*: elle sera réinstallée quelque jours avant l'inauguration.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ma question s'adresse à M. le magistrat Christian Ferrazino. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur Ferrazino, que l'Hôtel Hilton procède en ce moment à d'importantes rénovations, qui ont pour conséquence de bloquer l'escalier intérieur menant au parking et à la salle de spectacles. Ainsi, à la fin des spectacles, les gens sont obligés de traverser la chaussée juste devant l'hôtel. Je voulais savoir si cette situation allait durer et, dans ce cas, si vous alliez prendre langue avec l'Office cantonal de la mobilité pour installer un passage piéton provisoire.

M. André Hediger, maire. Je vous réponds, Monsieur Hatt-Arnold. M. Yfar m'a écrit dans ce sens il y a plusieurs mois. Nous avons fait les démarches auprès de l'Office cantonal de la mobilité pour l'installation d'un passage piéton, et le Conseil administratif a même écrit au Conseil d'Etat. Il y a donc eu deux lettres distinctes formulant la même requête mais, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse. M. Tornare s'est rendu au Grand Casino pour les promotions civiques et a pu se rendre compte des dangers que cela représentait. Moi-même, j'y suis allé pour vérifier. Nous attendons à ce jour la réponse de l'Etat concernant l'installation d'un passage piéton et, éventuellement, de feux temporaires.

Questions orales

M. Yves de Matteis (Ve). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare et concerne la motion M-63 de M^{mes} Alice Ecuivillon et Alexandra Rys, «Télévision de proximité et malentendants», qui figurait dans la liste des objets en suspens du 20 janvier 2006. Je voudrais savoir ce qu'il en est de cette motion et quelles suites lui ont été données.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. A cette question aussi, j'ai déjà répondu, mais vous n'êtes pas en cause, Monsieur de Matteis, puisque vous ne siégiez pas encore au Conseil municipal. TV Léman bleu, à l'époque, avait estimé qu'il lui en coûterait environ 60 000 francs par an pour engager un traducteur en langage des signes. Vu les finances de la chaîne à l'époque – cela va un peu mieux aujourd'hui – TV Léman bleu avait malheureusement renoncé.

Le président. Il n'y a plus qu'un seul orateur inscrit, M. Juon. Malgré le fait que la demi-heure des questions soit écoulée et que son magistrat ait parlé très longuement, je lui donne quand même la parole...

M. Roman Juon (S). Merci, Monsieur le président! Je serai très bref: toujours à propos de l'Hôtel Hilton, je voudrais savoir si la Ville a été informée de la modification des façades, en lien avec le droit de superficie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous avons effectivement eu connaissance de ces modifications, d'une part parce que la Ville concède un droit de superficie à l'Hôtel Hilton, mais surtout parce que tous les travaux sur le domaine communal soumis à autorisation cantonale doivent faire l'objet d'un préavis de la municipalité. Nous avons donc vu le dossier par le biais du préavis, avant que l'autorité compétente, soit le Département des constructions et des technologies de l'information, délivre l'autorisation.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de M^{me} Nathalie Fontanet et de M. Simon Brandt, demandant de traiter à 20 h 30 la motion M-649: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas», figurant à notre ordre.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous demandons effectivement de traiter aujourd'hui cette motion M-649, que nous avons déposée le 8 novembre, soit il y a plus de trois semaines, et qui demandait de ne pas attendre plus longtemps pour

assurer la sécurité dans les préaux. Au vu de l'actualité dramatique de ces derniers jours, je pense qu'il y a vraiment lieu de traiter cette motion aujourd'hui.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 29 non contre 25 oui (6 abstentions). (N.d.l.r.: En fin de séance, le Conseil municipal reviendra sur ce vote. Voir page 2837.)

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la motion M-655 de M^{me} Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école».

Cette motion vous a été distribuée. Je donne la parole à M. Rubeli pour défendre l'urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Je crois que l'urgence n'a pas besoin d'être démontrée plus avant. Malheureusement, l'accident qui a eu lieu récemment est assez triste et significatif pour que nous prenions la question de la sécurité dans les préaux très au sérieux. D'ailleurs, en remerciant le magistrat d'avoir pris des mesures immédiates lorsque c'était nécessaire, je relèverai que c'étaient des mesures réactives et non des mesures inspirées par le principe de précaution. En clair, il faut absolument que la Ville prenne des dispositions rapides, définitives, telles qu'elles sont décrites dans le projet de motion que vous avez sous les yeux, en sachant que les préaux d'écoles présentent des difficultés et que, notamment la nuit, il s'y passe bien des choses...

Un des moyens pour éviter les nettoyages évoqués par le magistrat tout à l'heure serait de fermer les préaux, ou en tout cas de trouver une possibilité de contrôler ce qui s'y passe durant les heures où il n'y a personne dans les écoles, sachant que les forces de l'ordre sont en nombre limité et qu'elles ont également d'autres missions. A ce sujet, la motion M-503 que nous avons déposée il y a deux ans avait tout son sens, l'actualité le démontre. Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter l'urgence, de façon à pouvoir discuter de la motion clairement et tranquillement, et à pouvoir rassurer notre population, qui a de quoi s'inquiéter et qui ne veut pas voir se répéter les accidents tels que celui que nous vivons aujourd'hui.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste acceptera l'urgence. Nous ne voulons pas qu'un fait divers dramatique soit instrumentalisé politiquement. Nous

adressons toutes nos pensées à cette famille, mais nous n'interviendrons pas dans la discussion tout à l'heure, car nous entendons respecter la discrétion nécessaire par rapport à cette douloureuse affaire. Nous renverrons donc la motion M-655 en commission, et ce sera tout.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Pour les mêmes raisons que celles évoquées par le Parti socialiste, nous refuserons l'urgence, cela justement pour qu'aucun groupe politique ne puisse instrumentaliser un problème aussi douloureux!

M. Alain Dupraz (T). Le groupe Parti du travail – A gauche toute! refusera l'urgence. D'autres motions ont déjà été déposées sur ce sujet et nous pourrions discuter celle-ci en même temps que les autres. D'ailleurs, on ne pourra pas appliquer la solution telle qu'elle est prévue, puisque la fermeture de certains préaux est matériellement impossible.

M. Alexis Barbey (L). Par souci de cohérence, le groupe libéral acceptera l'urgence. Je m'étonne des prises de position de certains dans cette salle qui, tout à l'heure, ont refusé l'urgence de notre motion M-649, qui va exactement dans le même sens que celle-ci et qui a d'ailleurs quasiment le même contenu. Quant aux groupes qui craignent de voir instrumentaliser des problèmes d'actualité, ils devraient faire le ménage devant leur porte!

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera évidemment l'urgence. Si aujourd'hui la sécurité dans les préaux n'est pas d'actualité, que faut-il à l'Alternative pour que ce soit d'actualité, pour que ce soit urgent? Bien sûr, le problème de la sécurité n'étant pour une fois pas le fait de l'Alternative, elle vote contre. C'est curieux, mais les citoyens apprécieront! (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Pour leur part, les Verts n'entreront pas en matière sur l'urgence. Cette motion sera traitée avec la précédente, et la commission à laquelle elle sera renvoyée pourra étudier exactement tout ce que fait notre municipalité par rapport à cette problématique.

Le président. Nous traiterons cette motion à 20 h 30. Nous avons reçu une troisième motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation I-159 de M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Que se passe-t-il avec le Teatro Malandro?».

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Des faits graves concernant le Teatro Malandro ont été révélés par la presse récemment, et nous n'avons pas à ce jour les explications suffisantes pour pouvoir, à la veille du vote du budget 2007, prendre les bonnes décisions. C'est la raison pour laquelle je demande à cette assemblée de bien vouloir accepter l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 59 oui contre 1 non (9 abstentions).

Le président. Etant donné que M. Mugny n'assistera pas à notre séance de 20 h 30 ni à celles de demain, nous traitons cette interpellation immédiatement.

4. Interpellation du 28 novembre 2006 de M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Que se passe-t-il avec le Teatro Malandro?» (I-159)¹.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je voudrais exprimer tout d'abord la surprise d'une conseillère municipale, membre de la commission des arts et de la culture, qui apprend jeudi, par les médias, que de graves problèmes se posent dans l'un de nos théâtres! Un théâtre que nous apprécions, un théâtre de renommée, à propos duquel nous nous étions entretenus avec le magistrat lors de son audition par la commission des arts et de la culture, le 12 octobre, magistrat qui ce jour-là ne nous avait pas touché mot d'une quelconque difficulté. Je suis d'autant plus surprise de relire, dans le procès-verbal de cette séance du 12 octobre, la phrase de M. Mugny: «Le département des affaires culturelles est satisfait de ses relations avec le Teatro Malandro...»

En l'occurrence, le communiqué de presse que m'a transmis directement une secrétaire de la Radio suisse romande est clair: les faits, graves, ne datent pas d'aujourd'hui, ils sont connus et sont dénoncés auprès du procureur général depuis le 16 juillet! Je m'étonne d'autant plus d'avoir voté dans l'enthousiasme,

¹ Annoncée et motion d'ordre, 2818.

et mes collègues avec moi, la subvention du Teatro Malandro sans avoir été informée, alertée, voire mise sur la piste quant à ces problèmes. La surprise est encore plus grande lorsqu'on va plus à fond dans le dossier et qu'on constate que les faits reprochés remontent à quatre ans, à savoir le non-paiement à la caisse de pension concernée des sommes prélevées auprès du personnel pour le fonds de prévoyance, ainsi qu'un certain nombre de pièces comptables sans justificatifs.

Ces faits graves remontent, hélas, à une époque où nous n'intervenons pas encore en tant que subventionneurs, et là se pose donc une question assez cruciale: peut-on se contenter, lorsqu'on propose une nouvelle subvention – c'est vous, Monsieur Mugny, qui l'aviez proposée – de dire que les gens sont connus, qu'ils sont sympas, et qu'on a envie de leur donner des sous? Car c'est en ces termes que vous nous avez parlé à l'époque, et nous vous avons suivi. Mais il se trouve que ce ne sont pas vos sous, Monsieur Mugny: ce sont ceux du contribuable...

Voilà pourquoi nous aimerions avoir des réponses aux questions suivantes: quels sont les contrôles que fait le département des affaires culturelles lorsqu'il attribue une nouvelle subvention? Comme se fait-il que le département des affaires culturelles, au moment où il a créé une ligne budgétaire pour le Teatro Malandro, n'ait pas fait les contrôles suffisants? Que fait le Contrôle financier lors de l'attribution d'une nouvelle subvention et ensuite, année après année, pour le contrôle des comptes des subventionnés? Bien sûr, me direz-vous, dans le cas présent, c'est la faute à pas de chance, puisque l'administrateur n'était malheureusement pas une personne de confiance. Mais quelle garantie pouvez-vous nous donner, Monsieur Mugny, quant au fait qu'il n'y a pas d'autres institutions malchanceuses en ville de Genève? Nous attendons de vous des explications et que vous calmez nos inquiétudes.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vous réponds, Madame Kraft-Babel. Vous m'avez attaqué, à la radio, de manière inconvenante, puisque les faits que vous énonciez sont faux, comme d'ailleurs la plupart des choses que vous avez dites ce soir. Mais quand vous formulez vos critiques sous forme de questions auxquelles je peux répondre, c'est moins gênant que lorsque vous affirmez que les contrôles ne sont pas effectués.

Il y a quatre ans, nous ne subventionnions pas le Teatro Malandro. Vous ne pouvez exiger de la Ville qu'elle contrôle des institutions qui ne sont pas subventionnées. La première subvention à la troupe Malandro a été versée en 2004 et les premiers contrôles ont donc eu lieu en 2005. C'est bien à la fin 2005 que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème. Nous avons demandé les comptes au début de l'année et nous ne les avons pas reçus; nous avons donc réitéré notre demande en juin – comme nous le faisons pour d'autres associations qui n'ont pas forcément un staff administratif important – et nous

avons obtenu les documents en automne. A cet égard, nous étions donc dans les délais, si ce n'est les délais formels, en tout cas les délais juridiques.

Quand nous avons découvert le problème, que le directeur du Teatro Malandro nous avait d'ailleurs signalé, nous avons entrepris un certain nombre de démarches. Au départ, le problème consistait en un paiement différé du deuxième pilier, pratique à la limite du pénal, et c'est pourquoi nous avons demandé à M. Omar Porras de porter plainte contre son administrateur. Dans les mois qui ont suivi, une première enquête a été menée par le Département cantonal de l'instruction publique (DIP) et le département municipal des affaires culturelles (DAC). Puis, quand nous nous sommes rendu compte que c'était trop important et que des choses nous échappaient, nous avons décidé, conjointement entre le DIP et le DAC, d'initier une enquête par un de nos organes financiers. Nous aurions pu désigner le Contrôle financier de la Ville, mais nous avons choisi l'Inspection cantonale des finances, parce que le Canton finançait depuis plus longtemps la compagnie Malandro.

Au moment de mon audition par la commission des arts et de la culture, Madame Kraft-Babel, nous n'avons pas encore les résultats de l'enquête de l'Inspection cantonale des finances. Nous étions toujours dans l'hypothèse d'un paiement différé, que vous le croyiez ou non! Dans la plupart des entreprises, un audit financier prend beaucoup de temps. L'Inspection cantonale des finances a d'ailleurs rendu un premier rapport, non définitif, il y a une quinzaine de jours seulement. Il était donc inimaginable de porter des accusations tant que nous n'avions pas connaissance des faits, faits que nous avons ensuite rendus publics.

En l'occurrence, nous avons découvert que le trou du deuxième pilier était plus important que ce que nous pensions, d'après les renseignements qui nous avaient été fournis. D'autre part, nous avons découvert qu'une somme cumulée assez importante manquait, ou en tout cas ne correspondait à aucune sortie d'argent, à aucune facture. C'est là la situation d'aujourd'hui. Nous avons à nouveau dénoncé ces faits au procureur général et avons demandé des compléments d'enquête à l'Inspection cantonale des finances. Actuellement, nous attendons. Nous n'arrivons toujours pas à nous faire une opinion sur la responsabilité du directeur du Teatro Malandro, nous ne savons pas la part qui lui appartient, s'agissant de la vérification des comptes.

De manière plus générale, Madame Kraft-Babel, je rappelle que nous accordons près d'un millier de subventions par année. Nous partons du principe – à tort ou à raison, mais nous sommes tout de même dans un Etat de droit – que les comptes qui nous sont rendus par une fiduciaire ont été audités, conformément aux obligations légales. Je prends l'exemple de la Fondation du Grand Théâtre, dans laquelle vous siégez: si demain nous découvrions des choses au Grand

Interpellation: Teatro Malandro

Théâtre – où il y a d'ailleurs aussi une enquête en cours – vous seriez la première à vous étonner de n'avoir rien vu avant! Le fait est que les fiduciaires prennent leurs responsabilités et que nous, la Ville, faisons des enquêtes au coup par coup, de manière aléatoire mais régulière. Ainsi, actuellement, tous les partenaires du Grütli sont audités par le Contrôle financier. Nous le faisons aussi bien pour des musées, comme les Conservatoire et Jardin botaniques ou le Muséum, que pour des associations. Régulièrement, tous les quatre ou cinq ans, ces entités passent sous la loupe du Contrôle financier. En revanche, il n'y avait pas de raison d'envoyer le Contrôle financier au théâtre Malandro, puisqu'il n'était subventionné que depuis deux ans et que les rapports de la fiduciaire étaient extrêmement clairs.

Voilà pour la manière dont nous contrôlons. Je crois que l'ensemble du Conseil municipal le sait: le département des affaires culturelles est très bien géré, contrairement à ce que vous avez affirmé sur les ondes, Madame Kraft-Babel. Nous faisons les contrôles tels qu'ils sont prévus par les statuts, les règlements et la loi. Au Teatro Malandro, des choses nous ont échappé, mais même dans les banques – pour prendre des entités très sérieuses en matière financière – il arrive de temps en temps que des gens traficotent, ou se livrent à des malversations. Pour en revenir au Teatro Malandro, pour le moment, nous ne savons pas quel est le degré de culpabilité de l'administrateur et du directeur. Je préférerais donc qu'avant de lancer des accusations ici ou là on se contente d'attendre les résultats de l'enquête!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je remercie le magistrat de ses explications. Pour ma part, je ferai remarquer que le Teatro Malandro est installé à Meyrin. Nous subventionnons là une troupe qui est célèbre, qui rayonne dans le monde entier. Le magistrat a pris l'option de soutenir cette troupe et, au sein du Parti démocrate-chrétien, nous ne pouvons que déplorer ce qui arrive. Nous attendrons les conclusions de l'enquête, mais nous incitons d'ores et déjà le magistrat à être très attentif lorsqu'il accorde, avec l'aval de la commission des arts et de la culture et celui de notre Conseil, des subventions à des troupes qui certes rayonnent dans le monde entier, mais qui ne sont pas installées sur notre commune. Si nous acceptons de payer pour ce type de troupes, si nous acceptons de payer pour d'autres communes, nous voulons aussi avoir l'assurance que les dossiers sont bien gérés.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Monsieur Mugny, je voudrais rétorquer, suite aux explications que vous avez données. D'abord, il y a effectivement un certain nombre de choses que je ne pouvais pas savoir, puisque vous ne nous les aviez pas dites! Je n'avais notamment aucune idée du fait que vous étiez intervenu en commission des finances. Je le regrette, mais je ne le savais pas! Par ailleurs, ce

que j'ai dit n'était pas si faux, puisqu'il semblerait qu'au moment de l'attribution d'une nouvelle subvention aucun contrôle n'est fait pour savoir si l'institution est sérieuse, bien gérée ou pas. Or les libéraux demandent justement – nous avons déposé une motion dans ce sens – que, lorsque la Ville attribue une subvention, elle s'assure que la maison est bien gérée. Au Teatro Malandro, il est quand même curieux que le contrôleur des comptes soit en même temps la fiduciaire qui rend les comptes. Ce n'est pas la pratique, fort heureusement, dans d'autres institutions.

Pour ce qui est des délais, vous ne pouviez certes pas nous informer sur d'éventuels problèmes dès le 16 juillet, au moment où ces problèmes ont été révélés et dénoncés au procureur général. Mais nous aurions apprécié d'être au moins alertés le 12 octobre, lorsque nous vous avons auditionné à la commission des arts et de la culture!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'aimerais donner une précision que j'ai oubliée tout à l'heure. Le Teatro Malandro ne fait pas l'objet d'une ligne au budget: la subvention que nous donnons fait partie des fonds généraux, dont j'ai la responsabilité dès le moment où le budget est voté. Pendant une année, je peux disposer des sommes prévues respectivement pour le théâtre, pour le cinéma... Je vous rends des comptes sur l'argent dépensé au moment des comptes précisément, ou lorsqu'il y a un problème, comme dans cette affaire.

Deuxièmement, comme vous l'avez relevé dans votre deuxième intervention, Madame Kraft-Babel, j'avais prévenu la commission des finances. Il s'agissait d'un problème financier et j'ai considéré, avec M. Charles Beer, que la commission des finances devait être prévenue.

Par ailleurs, je ferai remarquer que, sans ce problème, tout le monde se féliciterait que Malandro représente si bien Genève dans le monde entier et notamment, en ce moment, à la Comédie-Française. Je suis profondément navré de ce qui arrive, car j'adore cette troupe de théâtre, je trouve qu'elle fait un travail magnifique. Mais de là à dire qu'il faudrait tout vérifier avant de donner de l'argent... Compte tenu du nombre de subventions que nous donnons à l'essai, en quelque sorte, pour voir ce que peut donner telle troupe ou tel film, il est clair que nous ne sommes pas outillés pour cela. J'ai un seul comptable dans mon département, en dehors du Contrôle financier. Alors, donnez-moi cinq postes et nous vérifierons systématiquement la gestion de chaque institution, avant même de discuter d'une éventuelle subvention.

En l'état, nous vérifions les comptes des institutions, qui sont généralement en ordre; les fiduciaires travaillent correctement, et heureusement. Mais, sur des années de subventionnement et sur des budgets de centaines de millions de francs,

il est inimaginable qu'il n'y ait pas un couac, ici ou là. Au surplus, pour le théâtre Malandro, nous n'avons pas de raison de croire à un détournement. Il semblerait qu'il y ait eu des problèmes de trésorerie et que l'argent du deuxième pilier ait été utilisé pour pallier ces problèmes de trésorerie. En l'état, c'est tout ce que nous avons. C'est du domaine pénal, mais ce n'est pas aussi grave qu'un détournement. S'il s'avère qu'il y a eu détournement, ce sera encore autre chose...

Voilà, je ne vois pas ce que nous aurions pu faire d'autre. Dès le moment où nous avons eu connaissance du problème, nous avons fait notre travail. Mais une enquête de l'Inspection cantonale des finances prend des mois. De même en ce qui concerne la justice: nous avons plusieurs affaires pendantes devant la justice et, dans le cas présent, le procureur n'avait pas encore ouvert le dossier! Cette affaire était sur son bureau depuis des mois, que voulez-vous que j'y fasse, Madame Kraft-Babel? Le procureur, comme cela a été dit, n'a pas fait son travail, adressez-vous donc à lui!

L'interpellation est close.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 1 340 000 francs, soit:

- un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Île, située place de l'Île 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
- un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement d'exploitation et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Île, située place de l'Île 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-445 A/B)¹.

Troisième débat

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je saisis l'occasion de ce troisième débat pour vous donner encore quelques informations. Ce soir, vous allez sans doute décider d'investir 1,5 million dans le res-

¹ Rapports, 2670.

restaurant-brasserie des Halles de l'Ile. Mais je pense qu'il y a quelques points que vous n'avez pas vus, auxquels vous n'avez pas réfléchi. Je reprends le rapport de M^{me} Arlotti, excellent d'ailleurs, où elle n'a pas écrit n'importe quoi, mais dans lequel elle a relaté ce qui a été dit en commission. Je lis ainsi qu'il est prévu de créer 60 emplois. Bravo, c'est une très belle performance, mais avec 60 emplois dans un restaurant, il faut faire un chiffre d'affaires de 9 millions, soit 750 000 francs par mois, ou 24 000 francs par jour! Avec une moyenne de 20 francs, qui est la somme que vous aimeriez que les consommateurs dépensent, il faut exactement 1200 clients par jour pour ce nouveau projet. Mesdames et Messieurs, je crois que là vous vous trompez!

Deuxièmement, la brasserie dispose actuellement d'une centaine de places: vous aimeriez arriver à 260 places dans cette brasserie des Halles de l'Ile, mais, à mon avis, vous rêvez!

D'autre part, vous voulez investir 1,5 million dans un projet pour lequel, comme on l'a entendu tout à l'heure par la bouche de M. Muller, il y a déjà un problème! Des procédures sont en cours avec le gérant actuel, l'affaire n'est pas réglée et peut durer encore jusqu'en 2008. Il faudra probablement attendre 2008 avant de pouvoir commencer les travaux. Or, aujourd'hui, vous voulez voter un projet qui ne pourra de loin pas débiter demain!

Je relèverai encore un autre problème: nous cherchons actuellement 12 millions pour le budget 2007, mais cela ne vous fait apparemment rien... 12 millions manquent au budget, nous allons en discuter le 16 décembre, mais il semble que pour vous, ce n'est pas grave! 1,5 million, pour nous, les radicaux, c'est beaucoup d'argent. Avec 1,5 million, on peut faire énormément de choses, et il est vraiment inopportun d'investir cette somme dans un projet qui ne tient pas debout! Alors, réfléchissez-y, Mesdames et Messieurs!

D'ailleurs, il me semble que certains d'entre vous aimeraient bien renoncer à ce projet, car ils ont compris que celui-ci ne tient pas la route, mais ils ne le peuvent pas, parce qu'il y a le parti derrière, la pression, cette fameuse démocratie que vous allez subir ce soir... Je sais qu'il y a des gens très intelligents parmi vous, mais, malheureusement, le jeu politique les empêche de freiner un projet d'une telle envergure. Mesdames et Messieurs, je vous prie, une fois encore, de bien réfléchir avant de voter tout à l'heure ce million et demi, la tête dans le sac!

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Winet a parlé de projet, mais je dois avouer que je ne vois là aucun projet, et c'est bien le problème! Remplacer une brasserie par une autre, ce n'est pas un projet. Nous sommes ici vraiment dans l'aberration. Voilà un lieu fantastique, les Halles de l'Ile, où l'on pourrait installer des activités culturelles intéressantes, et que nous propose le magistrat? Une

Proposition: brasserie des Halles de l'Ile

brasserie! Certes, avec une équipe qu'il a choisie, qui a monté le projet, mais remplacer une brasserie par une autre, ce n'est pas un projet, aux yeux du groupe démocrate-chrétien.

D'ailleurs, cela a été dit, cela a même été écrit, puisque la presse s'en est fait l'écho: on fait dans le minimalisme, on nous parle de petit cahier des charges, de petit pont, de petits crédits, de petits morceaux... Tout est petit, c'est vraiment le reflet du manque d'ambition du magistrat pour ces Halles de l'Ile. Je ne peux que le déplorer. Je n'assistais pas à nos dernières séances, puisque je participais à la Cité des métiers et des formations, mais ce soir, en troisième débat, je voterai contre ce projet, parce qu'il est minimaliste au possible, parce que ce n'est même pas un projet!

M. Guy Dossan (R). Ce fameux manque d'ambition est aussi ce qui gêne le groupe radical. Ce projet n'en est pas un, ce n'est en tout cas pas un projet digne du site des Halles de l'Ile. Mais ce qui nous dérange encore plus, c'est qu'il y avait un projet ambitieux, voté le 15 janvier 2002 par le biais de la motion M-239. Qui avait voté cette motion? Tout le Conseil municipal, tous les partis représentés ici – sauf un qui n'était pas encore là – tous vos commissaires, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, et, si je ne me trompe pas, vous aviez déjà la majorité en 2002. C'est dire que le projet proposé à l'époque par la commission des arts et de la culture n'était pas si indigent que cela, au contraire de celui qu'on nous présente aujourd'hui. Ce soir, vous vous apprêtez à déjuger tous les travaux que vos commissaires ont faits, en même temps que les nôtres. Vos commissaires de l'époque ne devaient pas être très bons, si ce soir vous balayez d'un revers de main le travail qu'ils ont fait pendant de très nombreuses séances, travail dont je me souviens bien puisque j'étais le rapporteur de la commission.

Ce soir, que nous propose-t-on? Une brasserie, parce que c'est la tendance du jour et qu'on a des petits copains à placer! Nous l'avons bien compris! Mais ce qui nous fait peur, dans le crédit que vous allez voter tout à l'heure, c'est qu'on va mettre la main dans l'engrenage, dans le gouffre à millions! On va pouvoir jeter l'argent au Rhône, cela va être fantastique! En effet, une fois voté le montant de 1,5 million pour rafraîchir les lieux, donner un coup de peinture et agrandir la brasserie, on va voir arriver, quelques mois après, une demande de subventionnement. Car, si on ne change rien dans ces Halles de l'Ile, il n'y a pas de raison que cela se passe mieux qu'actuellement. Ce n'est pas en donnant un coup de peinture dans la brasserie que vous allez attirer les clients. Il faudra donner envie aux gens de venir. Actuellement, je défie quiconque d'aller le soir aux Halles de l'Ile, tant l'endroit est mal éclairé et peu engageant.

Un des critères voté par la commission et le Conseil municipal il y a quatre ans était justement que les Halles de l'Ile permettent de réunir des gens de tous

âges et de toutes conditions. En ne faisant rien, en n'aménageant pas la place, en n'installant pas la verrière – qui avait été expressément demandée – les Halles de l'Île ne seront qu'un gouffre à millions. Nous avons bien compris, et je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière, que le Conseil administratif se complaisait dans son rôle de cafetier-restaurateur. Si c'est tout ce qu'il a à nous proposer, qu'il continue! Mais il n'était pas nécessaire de sortir de Saint-Cyr, ni de réunir une commission d'experts pour nous annoncer, quatre ans après, que le fameux projet est une brasserie! Celle-ci existe déjà, et le groupe radical votera donc contre ce crédit. (*Applaudissements.*)

M. Georges Queoz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, M. Winet vous a expliqué, en professionnel, quel chiffre d'affaires il fallait réaliser dans ce lieu. Mais il a oublié de préciser que, dans cette future brasserie, le plat du jour sera vendu en dessous du prix du marché, ce qui compliquera encore le problème!

Pour ma part, je déplore que, dans cette proposition, il n'y ait effectivement pas de projet et que le Conseil administratif n'ait malheureusement aucune imagination. On l'a dit, il y a pléthore de restaurants et la plupart ont des difficultés; là, on va remplacer un restaurant par un autre, avec un peu plus de surface, et on nous dit que la trouvaille, c'est la cuisine des mondes! Le prédécesseur de M. Mugny avait inventé l'esplanade des mondes, et cela me rappelle quelque chose, croyez-moi! Après l'esplanade des mondes, voilà la cuisine des mondes: certains trouvent cela merveilleux, alors qu'à Genève, ville internationale, on peut déjà manger, et depuis longtemps, la cuisine de pratiquement tous les pays. Ce n'est donc pas une nouveauté.

Pour ma part, je pense avec nostalgie au magnifique projet qu'un des fleurons de notre horlogerie avait proposé, qui non seulement n'aurait rien coûté à la collectivité, mais qui aurait rapporté des deniers, en particulier grâce à la taxe professionnelle et aux impôts. Puisque les élections sont pour bientôt, j'invite la population à bien réfléchir, à ne pas se tromper de majorité cette fois! Et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ce crédit.

M. Robert Pattaroni (DC). Tout d'abord, je dirai un mot sur ce que représentent les Halles de l'Île. Pour les personnes qui sont nées à Genève, qui ont toujours vécu dans l'ambiance genevoise, les Halles de l'Île sont un symbole de vie populaire. Je tiens à souligner que transformer ce site en un lieu fermé, quelle que soit l'entreprise qui l'aurait repris, n'aurait pas été une bonne idée. Cela, il faut se le mettre dans la tête une fois pour toutes! C'est très bien que les entreprises horlogères soient prospères et ouvrent des lieux d'exposition, c'est très bien de

Proposition: brasserie des Halles de l'Ile

vouloir les favoriser, mais il n'est pas nécessaire d'utiliser des sites aussi symboliques que les Halles de l'Ile. Le musée, tel qu'on voulait le faire, aurait été en définitive un lieu fermé en raison des mesures de protection – voir les aventures qu'a connues le Musée de l'horlogerie de la Ville... Pour transformer ces halles en musée, il eût fallu prendre des dispositions de sécurité telles que, pendant dix-huit heures par jour, on n'aurait pu qu'admirer le bâtiment de l'extérieur. Pendant six heures, on aurait pu y pénétrer pour admirer les pièces, très belles d'ailleurs, qu'on peut aujourd'hui voir ailleurs et que cette grande maison qu'est Vacheron Constantin a très bien su mettre en valeur. Pour ma part, j'estime donc qu'il ne faut pas revenir sur cette question.

J'en viens au présent projet. Lors du premier débat, nous nous sommes déjà exprimés et je tiens à rappeler que les membres du Parti démocrate-chrétien partagent certaines convictions par rapport aux Halles de l'Ile. Premièrement, nous voulons que ce site redevienne un lieu de vie intense, tel qu'on a pu le connaître – je me plais à le rappeler – l'année où Signé 2000 a animé le centre-ville. Il y avait tellement de monde aux Halles de l'Ile qu'on pouvait craindre que des personnes tombent à l'eau! Bien sûr, on ne va pas pouvoir refaire cela tous les soirs, mais le fait est que, lorsqu'on anime bien un lieu, lorsqu'on en fait un lieu populaire, les gens viennent. C'est ce que nous croyons, au sein du Parti démocrate-chrétien, et c'est dans ce sens que nous avons pris position, à l'époque, sur la motion M-239 évoquée par M. Dossan.

Cela étant, même si nous avons la même ambition, le même souhait, nous sommes partagés sur la proposition elle-même. En effet, certains d'entre nous sont en souci parce qu'ils considèrent le projet comme trop peu construit. D'autres, comme moi, considèrent qu'il faut, certes, encore compléter le projet, mais qu'il faut aller de l'avant. En l'occurrence, ce qui nous rassure, c'est l'amendement proposé par le Parti socialiste et voté hier, demandant qu'un concours soit lancé pour l'exploitation. Par ce biais, nous verrons très vite s'il y a une vingtaine de candidats, ou s'il n'y en a qu'un seul, voire un seul candidat qui rêve d'exploiter la brasserie sans en avoir les moyens... Le concours sera donc un filtre imparable.

Mesdames et Messieurs, soyons optimistes! C'est le pari de plusieurs d'entre nous, au sein du Parti démocrate-chrétien: soyons optimistes, allons de l'avant, et nous pourrions ainsi mettre à nouveau les Halles de l'Ile à la disposition de la population de Genève.

M^{me} Christiane Olivier (S). Nos arguments ayant tous été développés lors du premier débat, et comme nous n'en avons pas trouvé qui viendraient les contredire, le groupe socialiste et moi-même accepterons ce projet, ainsi que l'amendement que j'avais déposé concernant la gestion de la brasserie.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts – cela en étonnera plus d'un! – acceptera ce projet. Nous n'avons pas été convaincus par les arguments venus de ma gauche, c'est-à-dire des bancs de droite, notamment parce qu'ils sont quelque peu contradictoires. D'un côté, on nous dit que le projet n'est pas assez ambitieux, que c'est un petit projet, trop modeste... En même temps, quasiment les mêmes personnes parlent d'économies et invoquent les 30 millions de déficit du budget... Il faudrait savoir ce que l'on veut!

Pour ma part, j'estime que ce projet n'est peut-être pas ambitieux, qu'il est peut-être modeste, mais qu'il est modulaire et donc appelé à prendre son envol, à se détacher des rives pour se développer sur le Rhône. C'est une première chose. Deuxièmement, à propos des investissements et des montants déjà engagés, j'attire votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le tableau au fond de la salle: il nous montre que les crédits d'investissement votés cette année se montent à 47,7 millions. Nous sommes donc bien en dessous des 100 millions programmés.

Je ferai une troisième remarque. On a beaucoup parlé de l'exploitation de la brasserie, et je ne me permettrai pas d'aller sur ce terrain que, ma foi, je ne connais pas bien. Mais je peux dire qu'à la lecture du cahier des charges j'ai trouvé des éléments me permettant de porter un jugement suffisamment étayé et de penser que cette affaire était non seulement jouable mais certainement appelée à prendre de l'ampleur.

Je peux comprendre les craintes exprimées par certains représentants des restaurateurs, et je les ai bien entendus. Mais je leur répondrai que cette question est finalement un peu biaisée. En effet, si cette brasserie est bien gérée, exploitée selon le cahier des charges, avec le type d'animations prévues, l'endroit aura des vertus d'émulation par rapport aux autres cafés-restaurants des environs – il y en a d'ailleurs très peu. Je pense que ce projet s'inscrit parfaitement dans la convivialité et la mixité souhaitées dans le cadre du Fil du Rhône. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts réitérera, en troisième débat, son ferme soutien à ce projet.

M. Philippe Herminjard (R). En fait, dans cette affaire, certains sont déphasés par rapport à la réalité. Contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure la représentante socialiste, malgré deux débats, tous les arguments n'ont pas été développés, tout n'a pas été dit sur cette affaire... Monsieur le président, pourriez-vous demander à M^{me} Olivier de rester calme, je l'entends parler depuis tout à l'heure lorsque d'autres s'expriment!

Un argument qui n'a pas été évoqué est celui du marché, qui sera faussé par une intervention étatique. La Ville de Genève, autrement dit l'Etat, intervient ici

sur le marché de la restauration. Lorsqu'elle investit dans la rénovation de cuisines et d'infrastructures, elle intervient sur un outil de travail, qui est remis à neuf à bon prix. Cet élément-là doit être pris en compte. Pour ma part, je me mets à la place du gérant actuel: on lui propose des cacahuètes, en lui demandant de quitter l'endroit. D'un autre côté, il nous entend débattre ici, il lit la proposition du Conseil administratif qui offre généreusement une réfection totale du lieu, des infrastructures et des cuisines, qui seront remises à neuf et aux normes, tout cela pour pas un sou! En plus, ce n'est pas un investissement – terme que les socialistes ont employé tout à l'heure – ou alors c'est un investissement «troué», puisque le prix des plats du jour sera limité, de façon que le lieu reste populaire. Cela signifie que le contribuable paiera la différence! Quand on intervient sur un marché commercial, on fausse la concurrence. Dès lors, je comprends que le gérant actuel ne veuille pas quitter les lieux, puisqu'il sera totalement perdant. Imaginant que d'autres profiteront de cette opportunité, il se dit sans doute qu'en faisant opposition il aura quelque chose à gagner.

Dans cette affaire, on est plein de bonnes intentions, on veut aider les associations, dont celle qui est proposée dans ce projet, mais en fait on met un frein au libre marché et, surtout, on crée une situation qui risque de générer des blocages. On l'a vu au Restaurant du Parc des Eaux-Vives: les blocages nous ont coûté quelques centaines de milliers de francs! Pour ma part, je souhaite qu'aux Halles de l'Ile la situation ne dégénère pas. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je répète que cet investissement reste un mauvais investissement et qu'il faut jeter le projet au fond du Rhône!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne pense pas que le prix du plat du jour fera la différence! Dans quel temps, Mesdames et Messieurs, nous discuterons à nouveau dans ce cénacle des Halles de l'Ile. J'y vais régulièrement et je peux donc parler en connaissance de cause: on y mange très bien et le prix du plat du jour n'est pas exorbitant, il est à 18,50 francs. Je ne pense donc pas que diminuer les prix soit la solution. Par contre, je suis persuadé que c'est un mauvais investissement. Tout à l'heure, M^{me} Contat Hickel disait qu'il fallait savoir ce que nous souhaitions. Mais nous l'avons dit, M. Guy Dossan l'a rappelé: nous avons énuméré nos critères dans la motion M-239, et ceux-ci n'ont absolument pas été respectés.

Que nous disaient les locataires du lieu, les artistes, lors la précédente législature où nous avons passé des heures et des heures en commission à étudier la problématique des Halles de l'Ile? Ils nous disaient qu'ils avaient besoin d'un véritable coordinateur, d'un animateur. Ils ne nous parlaient pas d'un restaurateur, d'un cuisinier, mais d'un projet. Or ce projet, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous êtes en train d'y renoncer. Vous êtes d'avis qu'il faut mettre de

l'argent dans un restaurant, eh bien, mettez-le! Vous avez l'habitude de dépenser, eh bien, dépensez une fois de plus, lancez l'argent par les fenêtres, comme cela été dit tout à l'heure!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Messieurs les magistrats, chers collègues, j'espère que les plats du jour à 12 et 14 francs ne seront pas aussi indigestes que cette proposition! La Ville ne doit pas se tromper de métier: utiliser des fonds publics pour un restaurant et risquer, à terme, une mauvaise gestion, ce n'est pas son rôle. D'autant que, comme je l'ai répété à plusieurs reprises ici – et je parle d'expérience – les difficultés de la restauration sont aujourd'hui importantes. Investir un montant de 1,5 million pour rénover un restaurant et une cuisine, ce n'est pas le rôle de la Ville de Genève, surtout quand elle met les conditions qui ont déjà été énumérées ici et que je voudrais rappeler: ouvert sept jours sur sept, ouvert tôt le matin, ouvert tard le soir, ouvert toute l'année, avec des animations... A ce prix-là, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas possible!

Vous-mêmes, très souvent, vous révoltez contre les abus de certains patrons qui ne respectent pas les règles du jeu. Dernièrement, la presse s'est fait plusieurs fois l'écho du fait que près de 45% des restaurateurs ne respectent pas la convention collective de travail. C'est grave! A Genève, il y a beaucoup trop de restaurants et ce n'est donc pas une bonne idée que la Ville en ouvre un ixième. Alors que nous traversons une période budgétaire difficile où nous devons faire des choix, je préférerais que nous rénovions certains immeubles, plutôt que la cuisine d'un restaurant. Tous ici, nous avons souvent dit qu'il fallait fixer des priorités: je ne pense pas qu'au jour d'aujourd'hui, avec les problèmes que connaît notre municipalité, cet investissement soit une priorité.

La profession cherche des remèdes en ce moment, essaie de trouver des revenus supplémentaires afin de pallier les dysfonctionnements de certains établissements, afin que ceux-ci rentrent dans la norme et respectent la convention collective. Aux Halles de l'Ile, avec le cahier des charges que vous allez imposer au futur exploitant, cela va être difficile. Monsieur Mugny, je vous laisse le bénéfice du doute, car je souhaite que vous arriviez à faire de cet endroit un succès, mais je vous préviens: il faudra veiller au grain. En effet, avec les ambitions que vous avez pour cet endroit, le gérant devra faire le grand écart pour respecter les dispositions du cahier des charges.

M. Robert Pattaroni (DC). Aux personnes qui craignent que le marché soit biaisé, je voudrais rappeler l'amendement déposé par un parti orienté habituellement plutôt vers l'intervention étatique, amendement qui demande d'ouvrir le concours. Si l'appel d'offres est correct – et je ne vois pas pourquoi il ne le serait

pas – on verra bien si des tenanciers veulent tenter le coup, ou s'il n'y a pas de candidat. Donc, cela doit quand même rassurer les personnes qui ont le souci du marché.

D'autre part, je voudrais insister sur un point qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent. Mesdames et Messieurs, vous savez tous qu'il existe une grande tradition des auberges communales en Suisse. Tout près d'ici, il y en a même une à Colongny. Les communes tiennent en effet à avoir un lieu qui soit symbolique, un restaurant soumis à des conditions particulières, qui respecte une série de contraintes. Au passage, je me réjouis que des gens puissent aller manger des plats du jour à 18,50 ou 20 francs. Tant mieux! Mais une partie de la population ne peut pas se permettre de prendre un plat du jour à ce prix. Il serait donc dommage que la Ville accepte que demain, aux Halles de l'Ile, le plat du jour passe de 18,50 à 20 francs, parce que le marché aurait dicté cette augmentation. C'est là un élément auquel devraient réfléchir ceux qui ont encore le sens de la responsabilité et du bien public.

Cela dit, pour rejoindre mon excellent collègue et ami Lathion, je rappellerai que nous avons effectivement demandé, en commission, qu'il y ait un animateur. Dans ce projet, pour le moment, il a été oublié. Mais connaissant le Conseil administratif – et surtout ses survivants en 2007! – je suis sûr qu'ils prendront en compte cet élément.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, vous m'avez fait remarquer une fois que j'avais de la mémoire et que j'aimais bien rappeler certaines choses... Là, tout à coup, en écoutant les libéraux, j'ai eu envie de leur rappeler certaines choses. Ils ont manifesté leur inquiétude par rapport aux problèmes de gestion, par rapport aux soucis actuels des cafetiers, et ils nous ont, en quelque sorte, fait la leçon. Je leur rappellerai donc ici qu'à l'époque bien controversée de la réfection des bains des Pâquis, quand il s'est agi de répondre à une demande citoyenne, le magistrat Claude Haegi s'était engagé en faveur de cette demande citoyenne et avait osé faire le pari que c'était possible. Aujourd'hui, ne faisons donc pas triste mine, mais faisons confiance et osons le pari d'un bistrot populaire au centre-ville!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous avez bien raison, Madame Valiquer Grecuccio, d'évoquer la mémoire, parce qu'il y a aussi lieu de se souvenir des motifs qui font qu'aujourd'hui nous débattons une fois de plus des Halles de l'Ile. Les plus anciens de ce Conseil municipal se souviennent que tout tourne autour de la demande faite par un horloger genevois d'y installer ses ateliers, demande qui avait été refusée de justesse par la gauche du Conseil municipal, gauche certes

renforcée pour l'occasion, au motif qu'il n'était pas question de privatiser un lieu public. Le projet, pour culturel qu'il était et malgré les propositions avantageuses que faisait la maison horlogère en question – qui prévoyait des aménagements importants autour du bâtiment et l'installation d'un musée non dépourvu d'intérêt – avait été refusé, au prétexte que le Conseil municipal avait lui-même un projet. Pour être plus précis, le Conseil municipal faisait le pari d'avoir sous peu un projet ambitieux et de valeur, un projet qui aurait une autre allure que celui que nous offrait le valeureux horloger.

Le résultat a été la proposition PR-104 du Conseil administratif et la motion M-239 votée très largement par ce Conseil municipal. Puisque nous avons fait le sacrifice de l'horloger Vacheron Constantin et de sa fiscalité, nous allions au moins ne pas tout perdre: nous allions réaliser quelque chose qui ait de l'intérêt, de la valeur, comme l'a rappelé fort pertinemment M. Guy Dossan. Or, aujourd'hui, au terme du vote, qu'aurons-nous? Le prix d'un plat du jour et l'extension d'une buvette qu'on appellera brasserie, mais qui n'aura pas de contenu! Est-ce là le pari que nous avons fait ici, tous ensemble, il y a six ans? Est-ce dans cet esprit qu'a été étudiée la proposition du Conseil administratif, sur laquelle il s'était du reste beaucoup disputé? Est-ce dans cet esprit que les commissaires ont travaillé pour affiner le projet, de sorte que ce lieu ait un contenu? Aujourd'hui, le projet que soutient l'Alternative, après avoir dit non à Vacheron Constantin, c'est un plat du jour à 14 francs! Est-ce là tout ce que nous avons à offrir?

Je ne le crois pas, et j'ose espérer que l'Alternative peut encore prendre la mesure de l'erreur historique qui a été la sienne, des erreurs qu'elle a accumulées dans ce dossier. Si, ce soir, elle ne veut pas voter contre son propre rapport, j'ose espérer qu'à tout le moins elle trouvera un biais consistant à renvoyer la proposition en commission pour un réexamen, de sorte que chacun sorte la tête haute de cette affaire. Car le projet minimaliste qui nous est présenté est, non pas indigne du lieu, mais malheureusement, et c'est plus grave, indigne de nous et de ce à quoi nous nous étions engagés.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Nous, groupe Solidarités – A gauche toute!, n'allons pas revenir sur le soutien apporté à ce projet. Nous n'allons pas non plus refaire le débat, d'autant que j'interviens en dernier. Je voudrais juste relever qu'il ne s'agit pas pour nous, et nous ne sommes pas les seuls, de sous-estimer ce million et demi, ni de le surestimer. C'est effectivement un projet modeste, mais qui a une grande portée, dans le sens où c'est un projet rassembleur et populaire. C'est pourquoi nous le soutenons.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 41 oui contre 28 non (1 abstention).

Proposition: brasserie des Halles de l'Ile

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 52 oui contre 17 non.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté III est accepté à la majorité (1 opposition).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 16 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 532 717 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 (PR-117), soit un montant total de 1 682 717 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 190 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2016.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du groupe socialiste,

arrête:

Article unique. La gestion de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, fera l'objet d'un appel d'offres public.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

Proposition: boucllement d'un crédit pour les Musées d'art et d'histoire

6. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs (PR-507)

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de la part du crédit d'investissement dont la responsabilité a été reprise par la Direction des systèmes d'information (DSI).

Références figurant au 14^e programme financier quadriennal (PFQ) (1995-1998)

	Fr.
47.07.2 Informatisation inventaire collections	1 000 000,00
110.05.1 Acquisition de différents progiciels	1 850 000,00
110.05.2 Acquisition progiciel alarmes téléphoniques	<u>1 000 000,00</u>
Total I	3 850 000,00
110.36.1 A déduire, réaffectation pour mise à niveau de la micro-informatique	<u>- 570 000,00</u>
Total II Part figurant au PFQ sous responsabilité DSI	3 280 000,00

Dépenses prévues

Crédit voté par le Conseil municipal le 23 juin 1987 (PR-360 du 4 mars 1987, arrêté N° 360 A)	6 000 000,00
Part de la proposition PR-360 placée sous la responsabilité des Musées d'art et d'histoire pour la réalisation de l'inventaire des collections	<u>- 2 150 000,00</u>
Total I	3 850 000,00
A déduire, crédit de réaffectation voté par le Conseil municipal le 28 juin 1994 (PR-327 du 20 avril 1994, arrêté N° 327 A – boucllement des comptes intégré à la proposition PR-366, voté par le Conseil municipal le 9 février 1999, sans demande de crédit complémentaire, arrêté N° 366 A)	<u>- 570 000,00</u>
Total II Part de crédit placée sous responsabilité DSI	3 280 000,00

La seconde part du crédit de la proposition PR-360, qui se monte à 2 150 000 francs, est gérée et bouclée par les Musées d'art et d'histoire.

Rappel historique

A la fin de 1994, l'informatique de la Ville de Genève est en pleine crise. Un important projet de base de données comptable a engouffré plusieurs millions de francs avec peu de résultats.

Les crédits d'investissement en matière informatique sont gelés. La crise de confiance est aiguë entre les autorités et les services de l'administration municipale, d'une part, et leurs services informatiques, d'autre part.

Le 1^{er} janvier 1995 voit la naissance de la DSI, avec une nouvelle direction qui va faire table rase sur les errements du passé. En fonction de la réorganisation qui est mise en place, le personnel est rapidement complété, voire renouvelé avec le plus grand soin.

Dès lors, l'informatique de la Ville de Genève rattrape son retard et passe rapidement de l'âge de la pierre à l'état de l'art, de l'informatique aux systèmes d'information et de communication.

Dans le cadre du transfert de compétence qui s'est concrétisé le 1^{er} janvier 1995, la DSI se voit confier la responsabilité de l'ensemble des crédits informatiques votés précédemment. Il s'agit notamment de la proposition PR-360 votée le 23 juin 1987.

Ces anciens crédits étaient précédemment gérés par le Centre de traitement informatique (CTI), puis, dès le 1^{er} septembre 1993, par la Gestion des données informatisées (GDI).

Jusqu'à la fin de 1994, une indexation au coût de la vie était systématiquement appliquée aux crédits informatiques, à l'instar des crédits de constructions. Dans ce cas, la hausse conjoncturelle calculée alors par la Direction des finances pour l'indexation de la part de la proposition PR-360 dévolue à la DSI se montait à 830 700 francs.

Dépenses effectives

	Fr.
Part de crédit placée sous la responsabilité de la DSI	3 280 000,00
Dépense totale	<u>4 044 069,06</u>
Différence	764 069,06

Depuis la création de la DSI, l'ancienne pratique prenant en compte les hausses conjoncturelles a été abandonnée. De ce fait, le présent dépassement de crédit fait formellement l'objet d'une demande de crédit complémentaire. Ce dépassement se justifie essentiellement par des augmentations de charges découlant de l'inflation.

Proposition: bouclement d'un crédit pour les Musées d'art et d'histoire

Par souci de transparence, la DSI remet deux fois l'an – lors de l'examen du projet de budget et à l'occasion du compte rendu – un tableau détaillé comprenant la situation de l'ensemble des crédits d'investissement informatiques en cours.

La présente proposition concrétise la dernière opération de bouclement des anciens crédits repris par la DSI.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 764 069,06 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration.

Art. 2. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article premier a déjà été amorti avec la part du crédit voté.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Alexis Barbey et de M^{me} Nathalie Fontanet, demandant de lier la motion M-649: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas», figurant à notre ordre du jour, à la motion M-655: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école», dont nous avons accepté l'urgence tout à l'heure.

M. Alexis Barbey (L). Par cette motion d'ordre, nous voulons revenir sur le vote de tout à l'heure, que nous n'avons pas compris. Le Conseil municipal a refusé l'urgence concernant la motion libérale M-649 et l'a acceptée pour la motion M-655 de l'Union démocratique du centre, alors que les deux motions portent sur un sujet similaire, peuvent être traitées ensemble et devraient donc bénéficier du même degré d'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 10 non (3 abstentions).

Le président. Nous traiterons donc les deux motions ensemble, à 20 h 30.

7. Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection complète ou partielle de l'étanchéité et de l'isolation thermique des toitures de huit groupes scolaires (PR-508)

Préambule

Depuis 1981, le Conseil administratif a régulièrement sollicité des crédits destinés à l'entretien des bâtiments scolaires enfantins et primaires dont il a la charge. Grâce à cette politique, les quelque 12 000 élèves des degrés 1E à 6P qui fréquentent les écoles de la Ville de Genève bénéficient d'un cadre scolaire conforme, ainsi que le prévoient la loi sur l'instruction publique et le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire qui en découle.

Par ailleurs, les travaux effectués dans le cadre de ces crédits d'investissement sont indispensables pour limiter la dégradation de l'état du patrimoine scolaire bâti.

Dans le cadre de la présente demande, les travaux à réaliser concernent les enveloppes des bâtiments, et plus particulièrement les toitures de huit groupes scolaires qui souffrent de graves problèmes d'étanchéité.

L'étude de contrôle et d'évaluation de 36 bâtiments scolaires, réalisée en 2003 par le Service d'architecture, le Service de l'énergie et le Service des écoles, a mis en évidence la clause du besoin relative à ces interventions et à une série d'autres travaux qui feront l'objet de demandes de crédits ultérieures, d'ores et déjà inscrites dans le plan financier d'investissement.

Il est à noter que la plupart de ces toitures datent de l'époque de la construction des bâtiments et qu'elles n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune réfection.

Enfin, en fonction des possibilités techniques et en collaboration avec le Service de l'énergie, le Service des écoles et institutions pour l'enfance profitera de ce crédit pour renforcer l'isolation thermique des toitures. Les surcoûts engendrés par ces améliorations ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention et, en principe, la totalité des surcoûts sera prise en charge par le fonds des collectivités publiques du Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie. Ce renforcement des isolations permettra une importante économie de chauffage.

Groupes scolaires concernés, descriptif des travaux nécessaires et estimation des coûts

1. Ecole des Allières

L'entrée de l'école des Allières, construite en 1970, passe sous le préau couvert accolé au bâtiment. L'état de cette toiture plate nécessite une réfection complète, car de nombreuses fuites d'eau sont constatées et la structure commence à se dégrader.

La toiture de la salle de gymnastique date également de la construction de l'école. Son état est fortement dégradé et des réparations doivent être régulièrement effectuées afin de stopper les infiltrations constatées dans cette salle. Une réfection totale de ces toitures doit être envisagée.

Les travaux proposés sont les suivants:

1.1 Réfection de la toiture du préau couvert et de l'entrée de l'école, 340 m²

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toiture, ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Rehaussement partiel des acrotères.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie, du gravier de protection et remplacement des trois coupoles d'éclairage.

Estimation des coûts

– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	Fr. 7 100
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	84 150
Total réfection toiture préau couvert et entrée école	<u>91 250</u>

1.2 Réfection de la toiture du bâtiment d'éducation physique, 255 m²

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toiture ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Rehaussement des acrotères.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

Estimation des coûts

– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	Fr. 7 100
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	69 900
Total réfection toiture bâtiment d'éducation physique	<u>77 000</u>

2. *Ecole de Contamines*

A. Bâtiment enfantin

La toiture du bâtiment enfantin réalisé en 1981, d'une superficie de 740 m², est très fortement dégradée. L'étanchéité est percée à de nombreux endroits et le Service des écoles a constaté que l'isolation est noyée. De ce fait, ses caractéristiques thermiques ne sont plus assurées. Une réfection totale de cette toiture doit être envisagée rapidement.

Les travaux proposés sont les suivants:

2.1 Réfection de la toiture du bâtiment enfantin, 740 m²

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Rehausse des acrotères.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

Estimation des coûts

	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	10 000
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	<u>138 600</u>
Total réfection toiture école enfantine	148 600

B. Bâtiment primaire

La toiture du bâtiment A réalisé en 1973, d'une superficie de 695 m², est fortement dégradée et nécessite de fréquentes interventions afin d'assurer l'étanchéité des classes situées au-dessous. Une réfection totale de la toiture doit être envisagée.

Les travaux proposés sont les suivants:

2.2 Réfection de la toiture du bâtiment primaire, 695 m²

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Rehaussement des acrotères.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

<u>Estimation des coûts</u>	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	9 000
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	149 700
Total réfection toiture bâtiment primaire	158 700

3. *Ecole des Franchises*

L'école des Franchises a été construite en 1982 et ses toitures, réalisées sur plusieurs niveaux, datent toutes de l'époque de sa construction, à l'exception de celle du préau couvert qui menaçait de s'écrouler et dont l'étanchéité a été remplacée en urgence au début de l'année 2005.

L'état de ces toitures est mauvais. La plupart des étanchéités sont gorgées d'eau, ce qui rend l'isolation thermique inefficace.

De plus, certaines d'entre elles ont été végétalisées avec des végétaux peu adéquats pour cette utilisation. En se développant, les racines des arbres ont complètement percé les étanchéités. Toutes les toitures de l'école devront être refaites et les toitures végétalisées le seront à nouveau, mais avec un système «extensif».

Les travaux proposés sont les suivants:

3.1 Réfection des toitures de l'école, 2425 m² dont 628 m² sont végétalisés

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Enlèvement de la terre et des végétaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.
- Pose de terre et réalisation d'une toiture végétalisée système «extensif».

<u>Estimation des coûts</u>	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	37 100
– CFC 288 Enlèvement de la terre et des végétaux	59 600
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	610 100
Plus-value pour la réalisation d'une toiture végétalisée	47 000
Total réfection toitures école	753 800

3.2 Réfection de la toiture de la salle d'éducation physique, 540 m²

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.

Proposition: réfection des toitures de huit groupes scolaires

- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

Estimation des coûts

	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	10 300
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	86 000
Total réfection toiture bâtiment d'éducation physique	96 300

4. *Ecole de Geisendorf central*

L'école de Geisendorf a été construite en 1956. Les toitures des différentes parties du bâtiment sont soit en placage aluminium sur les rampants, soit de type «multicouche» sur les parties de toitures plates. Le Service des écoles n'a pas d'indication sur d'éventuelles interventions depuis la construction du groupe scolaire. Il ne peut que constater l'état fortement dégradé de ces toitures et les problèmes d'infiltrations d'eau dans les locaux scolaires qui s'ensuivent. Une réfection totale doit être envisagée.

Les travaux proposés sont les suivants:

4.1 Réfection des toitures plates du bâtiment central, 465 m²

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

Estimation des coûts

	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	24 050
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	142 800
Total réfection toitures bâtiment central	166 850

4.2 Réfection des toitures des couloirs, vestiaires et local matériel du bâtiment d'éducation physique (construites en 1971), 540 m²

(Les toitures des salles d'éducation physique ont été refaites il y a une dizaine d'années.)

Les travaux proposés sont les suivants:

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

Estimation des coûts

	Fr.
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	84 600
Total réfection toitures des couloirs, vestiaires et local matériel du bâtiment d'éducation physique	84 600

4.3 Réfection et remise en état de la marquise entre les bâtiments «Gymnastique» et «Faller», 75 m²

Les travaux proposés sont les suivants:

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité de type «bicouche», de la ferblanterie et du gravier de protection.

Cette toiture ne nécessite pas une isolation supplémentaire.

Estimation des coûts

	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	9 900
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	21 500
Total réfection marquise entre bâtiments «Gymnastique» et «Faller»	31 400

5. Ecole de Pâquis-Centre, passerelle couverte

L'école de Pâquis-Centre comporte deux bâtiments distincts, reliés par une passerelle métallique d'environ 100 m x 2,50 m, qui permet également de rejoindre les salles d'éducation physique et la piscine, situées de l'autre côté de la rue de Berne. Cette passerelle a été réalisée au moment de la construction de l'école en 1977. L'étanchéité de la toiture de cet élément n'est plus assurée et il est nécessaire de la refaire complètement.

Les travaux proposés sont les suivants:

- Mise en place d'une installation de chantier et d'un échafaudage.
- Dépose et évacuation du placage et des ferblantries.

- Remplacement des bois pourris.
- Pose d'une nouvelle isolation, d'une étanchéité et de la nouvelle ferblanterie.

<u>Estimation des coûts</u>	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	24 500
– CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	<u>52 500</u>
Total réfection toiture passerelle couverte	77 000

6. *Ecole de Roches*

L'école de Roches a été construite en 1958. Sa toiture, d'une surface de 760 m², a été réalisée en placage de cuivre avec une pente de 3%. Elle n'est ni isolée, ni ventilée. En fonction de son état actuel dégradé, des infiltrations d'eau qui se produisent régulièrement et de la nécessité de créer une isolation pour des raisons énergétiques, une réfection totale est envisagée. De plus, la pente de cette toiture sera portée à 5% afin de la mettre en conformité avec les normes métier d'aujourd'hui.

Les travaux proposés sont les suivants:

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toiture ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation des placages et des anciennes ferblanteries.
- Dépose, réparation éventuelle et repose de la charpente existante avec une rehausse permettant la pose de l'isolation et la création de la nouvelle pente.
- Fourniture et pose d'une isolation de 180 mm et d'une sous-couverture.
- Rehausse des acrotères.
- Pose d'un nouveau placage en cuivre 0,55 mm y compris toutes pièces spéciales.

<u>Estimation des coûts</u>	Fr.
– CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	15 650
– CFC 214.1 Charpente	119 660
– CFC Etanchéité et isolation	75 240
– CFC 222 Ferblanterie	<u>175 950</u>
Total réfection toiture école	386 500

7. *Ecole de Trembley II, allée couverte*

L'école de Trembley II a été construite en 1955. Les quatre différents pavillons sont reliés entre eux par une allée couverte de 450 m² qui sert également de préau couvert. Le Service des écoles n'a pas d'indication sur d'éventuelles interven-

tions depuis sa construction. Il ne peut que constater l'état fortement dégradé de la toiture de cette allée couverte. Une réfection totale doit être envisagée.

Les travaux proposés sont les suivants:

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation de l'ancienne étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle étanchéité de type «bitume polymère» et de la ferblanterie.

Estimation des coûts

	Fr.
- CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	13 200
- CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	<u>73 400</u>
Total réfection toiture allée couverte	86 600

8. *Ecole des Vollandes*

L'école des Vollandes a été construite en 1976. Les différentes toitures de l'école sont d'origine et nécessitent une réfection totale. Elles se composent de la toiture de la salle de gymnastique d'une surface de 263 m², d'une toiture au premier étage d'une surface de 100 m², d'une toiture au deuxième étage d'une surface de 60 m² et de la toiture principale au troisième étage d'une surface de 1270 m².

Ces différentes toitures sont fortement dégradées et des réparations doivent être constamment effectuées afin de stopper les nombreuses infiltrations. De plus, le Service des écoles a constaté que l'isolation est partiellement noyée; de ce fait, ses caractéristiques thermiques ne sont plus assurées.

Les travaux proposés sont les suivants:

- Mise en place d'une installation de chantier, de barrières en toitures ainsi que d'un monte-charge pour la manutention des matériaux.
- Dépose et évacuation du gravier de protection, de l'ancienne isolation, étanchéité et ferblanterie.
- Pose de la nouvelle isolation, de l'étanchéité, de la ferblanterie et du gravier de protection.
- Rehaussement des acrotères.
- Traitement des massifs en maçonneries.

Estimation des coûts

	Fr.
- CFC 213.0 et 213.1 Installation de chantier et échafaudages	47 800
- CFC 224.1 Etanchéité et isolation et CFC 222 ferblanterie	<u>415 500</u>
Total réfection toiture école	463 300

Récapitulation	Fr.
1. Ecole des Allières	
Préau couvert et entrée	91 250
Bâtiment éducation physique	77 000
2. Ecole de Contamines	
A. Bâtiment enfantin	148 600
B. Bâtiment primaire	158 700
3. Ecole des Franchises	
Toitures école	753 800
Toiture bâtiment éducation physique	96 300
4. Ecole de Geisendorf	
Bâtiment central	166 850
Bâtiment d'éducation physique	84 600
Marquise	31 400
5. Ecole de Pâquis-Centre	77 000
6. Ecole de Roches	386 500
7. Ecole de Trembley II	86 600
8. Ecole des Vollandes	463 300
Sous-total I HT	<u>2 621 900</u>
Divers et imprévus arrondi (5%)	<u>131 000</u>
Sous-total II HT	2 752 900
TVA 7,6%	<u>209 220</u>
Sous-total III TTC	2 962 120
Sous-total II TTC arrondi à	2 962 200
Prestation du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion)	
5% de 2 752 900 francs	137 645
Pas d'intérêts intercalaires, la durée du chantier étant inférieure à six mois	
Fonds municipal d'art contemporain 1% de 2 752 900 francs	<u>27 529</u>
Total du crédit demandé (TTC)	3 127 374
Arrondi à	<u><u>3 128 000</u></u>

Demande de subventionnement auprès du Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie (CIME)

Pour les travaux mentionnés ci-dessus, le Service de l'énergie a présenté au CIME une requête en subvention auprès du fonds énergie des collectivités publiques, ceci pour les dépenses relatives aux travaux de renforcement de l'isolation des écoles suivantes:

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2006 (après-midi)
 Proposition: réfection des toitures de huit groupes scolaires

2847

Le détail de cette demande se présente comme suit:		Fr. (TTC)
1. Ecole des Allières		
– Préau couvert et entrée de l'école: surépaisseur de 100 mm d'isolation standard sur 60 m ² , y compris rehausse partielle des acrotères		2 798
– Toiture du bâtiment d'éducation physique: surépaisseur de 100 mm d'isolation standard sur 255 m ² , y compris rehausse des acrotères		10 168
2. A. Ecole de Contamines enfantine		
– Toiture bâtiment enfantin: surépaisseur de 100 mm d'isolation standard sur 740 m ² , y compris rehausse des acrotères		18 674
2. B. Ecole de Contamines primaire		
– Toiture bâtiment A: surépaisseur de 100 mm d'isolation standard sur 695 m ² , y compris rehausse des acrotères		21 539
3. Ecole des Franchises		
– Toitures école: isolation de 80 mm de type hautes performances sur 2965 m ²		25 614
4. Ecole de Geisendorf		
– Toitures bâtiment central: isolation de 100 mm de type hautes performances sur 465 m ²		6 504
– Toitures bâtiment d'éducation physique: isolation de 100 mm de type hautes performances sur 285 m ²		3 948
5. Ecole de Pâquis-Centre		
– Toiture de la passerelle couverte: passerelle non chauffée ne nécessitant pas d'isolation		<i>néant</i>
6. Ecole de Roches		
– Toiture école: surépaisseur de 80 mm d'isolation standard sur 760 m ² , y compris rehausse des acrotères		28 191
7. Ecole de Trembley II		
– Toiture de l'allée couverte: allée extérieure ne nécessitant pas d'isolation		<i>néant</i>
8. Ecole des Vollandes		
– Toiture salle d'éducation physique: surépaisseur d'isolation standard de 100 mm sur 263 m ²		8 490
– Toitures de l'école: isolation haute performance de 120 mm sur 1430 m ²		<u>28 518</u>
Total de la demande de subvention		154 444

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2005 et 2006 et ne comprennent aucune hausse.

Délai

Les travaux seront entrepris dès l'obtention du crédit, dans le respect des activités scolaires.

Référence au plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est prévu dans le 2^e PFI 2007-2018, sous la référence N° 030.085.02, pour un montant de 2 600 000 francs.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 210 250 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection des toitures de huit groupes scolaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 128 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 27 529 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous savez qu'en 2003 mon collègue Christian Ferrazino et moi-même avons demandé un audit pour 36 groupes scolaires, sur les 54 ou 56 que possède la Ville de Genève. A la suite de cet audit, diverses propositions de réfection vous ont été soumises. Aujourd'hui, nous sommes sûrs qu'il n'y a absolument plus d'amiante dans les bâtiments construits avant 1989-1990, sachant que depuis 1990 on n'utilise plus ce matériau. Ce soir, nous vous proposons la réfection complète ou partielle de plusieurs toitures. Nous avons évidemment été conseillés par le Service de l'énergie et avons fait en sorte, dans ces restaurations, d'améliorer le chauffage et de faire des économies d'énergie. Cet effort-là a d'ailleurs été couronné par une subvention du Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie, qui a fait baisser la facture de 150 000 francs. Je le souligne pour les esprits chagrins qui nous reprochent parfois de ne pas solliciter assez de subventions ou de ne pas faire assez d'efforts en matière d'économie d'énergie. Ici, c'est bien le cas.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral accueille avec bienveillance cette proposition du Conseil administratif, mais s'étonne toutefois de la trouver quelque peu incomplète. Je m'explique. Il y a deux ou trois ans, nous avons aménagé sur le toit de l'école des Crêts-de-Champel une petite centrale photovoltaïque. A l'époque, celui qui vous parle avait demandé pourquoi on ne généralisait pas ce genre d'installation. Il lui avait été répondu que certains toits, eu égard à leur état de vétusté, ne permettaient pas d'envisager de telles installations, mais que ce serait fait au fur et à mesure des rénovations. Aussi, j'ai été surpris de ne rien trouver à ce sujet dans la proposition PR-508. Je comprends bien que certains toits ne se prêtent pas aux installations photovoltaïques, mais quand je vois, en page 2 de la proposition, qu'une toiture plate va être rénovée, je me demande pourquoi le Conseil administratif n'envisage rien dans un tel cas.

Le coût de l'investissement serait évidemment supérieur, mais installer un chantier pour la réfection d'un toit et revenir quelques mois, voire une ou deux années plus tard, pour installer une centrale photovoltaïque sur le même toit reviendra certainement plus cher. Le groupe libéral souhaite donc rendre la com-

mission des travaux attentive à ce problème, qu'elle y réfléchisse, qu'elle pose éventuellement la question au conseiller administratif et que celui-ci vienne avec un complément d'information, voire un complément de crédit à ce sujet.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Une partie de mes propos rejoignent ceux du préopinant libéral. Dans la mesure où on rénove les toitures de certains bâtiments scolaires, il me semble important d'envisager la possibilité d'y installer des cellules photovoltaïques, mais aussi des toitures végétalisées. Je me suis rendu compte que, sur l'ensemble des rénovations qui nous sont proposées, seule une concerne la transformation d'une toiture végétalisée préexistante. Il s'agit là d'une préoccupation de plus en plus largement partagée dans la population, et je me réjouis que cet aspect soit discuté au sein de la commission des travaux, où nous pourrons entendre les deux magistrats concernés.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Nous pouvons évidemment tout faire, mais c'est un investissement à moyen et long terme qui est coûteux, vous l'avez reconnu, Monsieur Oberholzer. Je vous propose qu'en commission nous entendions à la fois M. Ferrazino et M^{me} Cerda, la responsable du Service de l'énergie, qui est extrêmement compétente et qui pourra répondre à toutes vos questions, comme je le ferai en tant que responsable du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Une fois n'est pas coutume: notre groupe est entièrement d'accord avec les propos tenus par notre collègue Oberholzer!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Dans mes bras! (*Rires.*)

Le président. Voilà une belle soirée qui s'annonce! Je passe la parole à M. Deshusses.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste renverra sans problème cette proposition en commission. Il vous propose même de ne pas faire le débat de commission en plénum!

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2802
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2802
3. Questions orales	2805
4. Interpellation du 28 novembre 2006 de M ^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Que se passe-t-il avec le Teatro Malandro?» (I-159)	2818
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 1 340 000 francs, soit:	
– un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transforma- tion de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;	
– un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement d'exploitation et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-445 A/B). Troisième débat.	2823
6. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du bouclement du crédit destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels des- tinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs (PR-507)	2835
7. Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection complète ou partielle de l'étanchéité et de l'isolation ther- mique des toitures de huit groupes scolaires (PR-508).	2838
8. Propositions des conseillers municipaux	2851

9. Interpellations	2851
10. Questions écrites	2851

La mémorialiste:
Marguerite Conus